

Élections des membres du Conseil d'administration et du Président de la Caisse Centrale de la MSA

Bobigny, 23 novembre 2020

Pascal Cormery, président de la MSA Berry-Touraine, 62 ans, exploitant agricole, est réélu à la présidence de la Caisse Centrale de la MSA par le nouveau Conseil d'administration composé de 29 membres. Thierry Manten, salarié, Premier Vice-Président de la caisse de Picardie est réélu Premier Vice-président de la Caisse Centrale de la MSA.

Pascal Cormery, réélu Président de la CCMSA

Dès son installation en 1990 sur une exploitation en polyculture, élevage (porcs et bovins viande) en



Touraine, Pascal Cormery s'est fortement impliqué dans la vie du monde agricole en prenant de nombreux engagements qui l'ont naturellement mené vers ses fonctions actuelles.

Dans la continuité de sa première partie de carrière en tant qu'enseignant en Maison familiale (1980-1990), Pascal Cormery a pris des responsabilités au profit de la jeunesse rurale et agricole. Il a été secrétaire général du centre départemental des jeunes agriculteurs (1994-1997) et président d'un centre de formation agricole pour adultes en Indre-et-Loire (1995-1998).

Pascal Cormery a également pris la présidence du service élevage de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire (1995-2001) et a été président de la FDSEA d'Indre-et-Loire (2001-2007). Enfin, il a été Vice-président de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire de 2001 à 2010 et membre du bureau de la Chambre d'agriculture régionale de 2001 à 2008.

Elu administrateur de la MSA Touraine en 2007, il en assume la présidence depuis 2009. Il entre au Conseil d'administration central en 2010 et préside le Comité de protection sociale des non-salariés.

Pascal Cormery a été élevé au grade de Chevalier du Mérite agricole

« Le Conseil d'administration de la CCMSA remercie l'ensemble des adhérents MSA, qui par leur vote, démontre la vitalité de la MSA et de son modèle mutualiste et démocratique. Au-delà de la crise sanitaire et sociale qui conforte notre engagement et notre légitimité ; les adhérents peuvent compter sur la mobilisation renouvelée des élus des 35 caisses de MSA et de la CCMSA pour améliorer l'accès à une protection sociale de qualité et aux services de proximité au cœur des territoires »

Pascal Cormery, Président de la CCMSA.

Un président, représentatif des adhérents et issu du processus électoral de la MSA

La réélection du Président de la Caisse Centrale de la MSA conclut le processus électoral de la MSA qui a débuté au mois de janvier. 2,5 millions de ressortissants du monde agricole étaient appelés à choisir leurs 13 760 délégués cantonaux pour les représenter au cours des cinq prochaines années dans toute la France.

La poursuite du processus électoral a été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences à partir du mois de mars. Dans le contexte du confinement, la MSA a su répondre présent au rendez-vous démocratique en reportant les élections des Conseils d'administration de 32 caisses de MSA* au mois de septembre et en les organisant par correspondance afin de respecter les impératifs sanitaires. Ainsi, 13 000 délégués étaient appelés à voter par correspondance pour élire les administrateurs.

Au mois de novembre, 476 délégués des 35 caisses de MSA, à l'assemblée générale de la Caisse centrale, ont à leur tour pu voter par correspondance pour désigner les membres du Conseils d'administration de la CCMSA.

Les élections MSA 2020 en chiffres

Les élections des Conseils d'administration des 35 caisses de MSA

- 9 nouveaux Présidents (25 %)
- 23 nouveaux Premiers Vice-Présidents (65 %)
- 45 % des administrateurs sont nouvellement élus

Les élections des 13 760 délégués

- 43 % sont des nouveaux élus
- La moyenne d'âge est de 56 ans
- 77 % des délégués sont des actifs (44 % de non-salariés agricoles, 28 % de salariés, 5 % de représentants d'organismes), moins du quart des délégués sont retraités ou invalides
- 31 % de femmes et 69 % d'hommes

Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

* Les caisses de MSA Ain-Rhône, Loire-Atlantique Vendée et Dordogne Lot et Garonne avaient pu organiser leurs assemblées générales électorales avant la crise sanitaire.